

Approbation

	a	m	j

No dossier : 32

 Titre d'emploi : **Agent princ. revalorisation des biens meubles**
Agente princ. revalorisation des biens meubles
Groupe : D
NATURE DU TRAVAIL

Développer des rapports de gestion et des critères de qualification. Contrôler la fiabilité de l'information de gestion. Réaliser des études d'optimisation. Diffuser des orientations.

TÂCHES TYPES

1. Participer à la conception et développer les rapports consolidés de gestion pour l'ensemble de la fonction, incluant le suivi des indicateurs de performance et l'évolution des indices de prix des marchés.
2. Interpréter et diffuser auprès des unités clientes les encadrements et les orientations de la fonction et en assurer le suivi.
3. Concevoir, préparer, établir et diffuser les critères de qualification des recycleurs, récupérateurs et fournisseurs de services en matière de disposition.
4. Réaliser des études en vue d'optimiser la revalorisation des biens meubles excédentaires et fournir les intrants requis pour les travaux réalisés par les conseillers.
5. Assister l'unité dans l'élaboration des orientations, des pratiques d'affaires et des processus de travail en matière de biens meubles excédentaires.
6. Contrôler et s'assurer de la fiabilité des informations des systèmes de gestion.
7. Consolider et analyser les revenus de l'activité et assurer le suivi des comptes en souffrance.
8. Rédiger des appels d'offres, des contrats de ventes et des cessions de biens à des organismes.

Les tâches mentionnées reflètent les éléments caractéristiques de l'emploi identifié et ne doivent pas être considérées comme une énumération exhaustive de toutes les exigences occupationnelles inhérentes.

FACTEUR	Connaissances	Apprentissage	Mise à jour des connaissances	Coordination & dextérité	Autonomie	Communication	Conséquence des décisions & des actions	Effort sensoriel	Effort physique	Complexité	Conditions de travail	PROPOSITION	
												Total	Classe
DEGRÉ	5	5	2	2	5	3	5	5a	2	4	1	406	9
POINTAGE	75	45	10	8	70	21	75	30	10	56	6	406	9

Émis par la Direction Conditions et relations du travail

Date officielle :

A

M

J